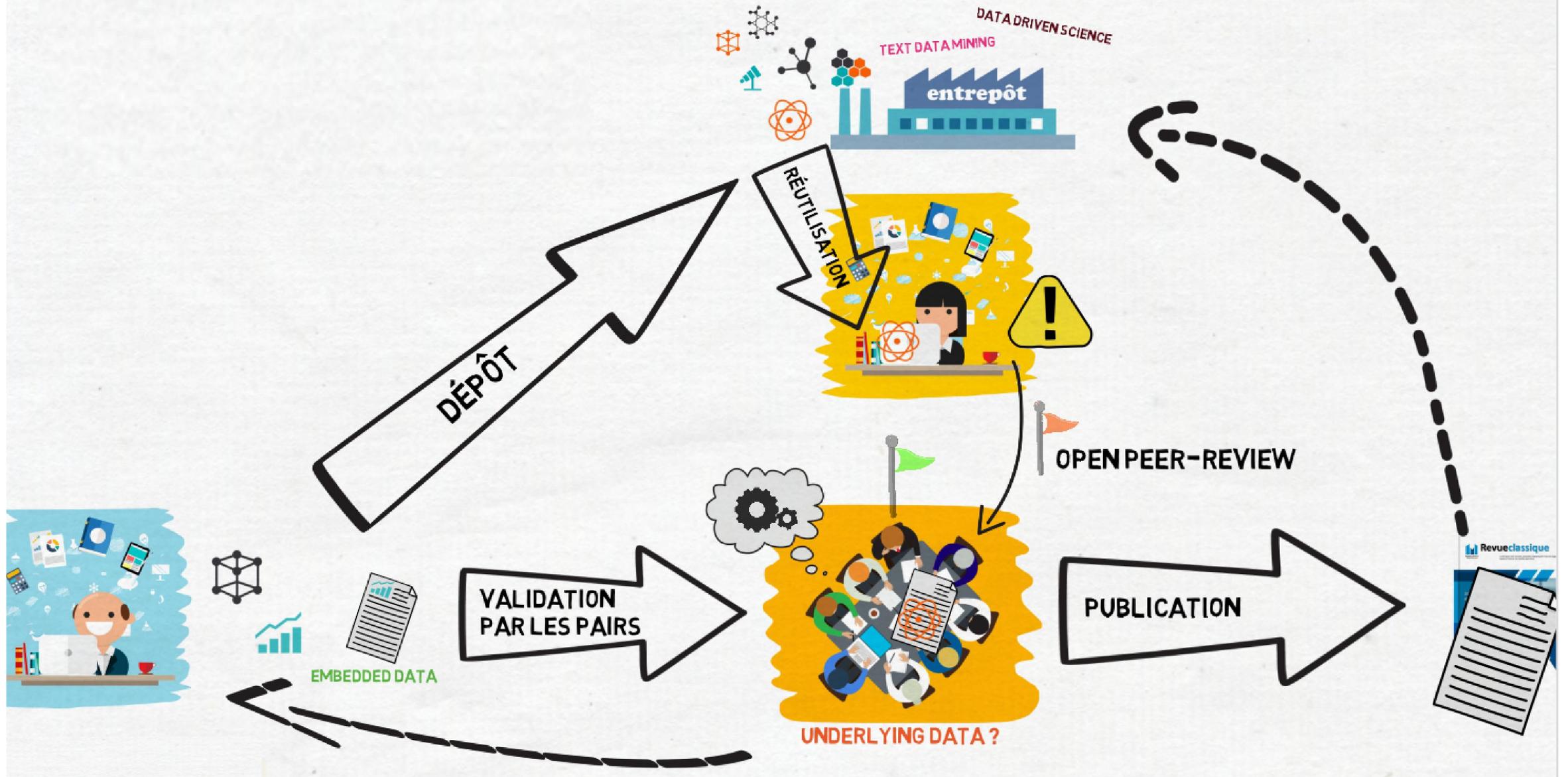


"VALIDATION ET REUTILISATION DES DONNÉES"



Voici un chercheur qui travaille sur son projet de recherche. Au cours de sa recherche, il produit ou recueille des données. Sa recherche l'amène à synthétiser des résultats dans un projet d'article où une partie des données est intégrée.

Cet article est alors soumis à validation auprès du comité de lecture d'une revue scientifique, comité composé de spécialistes de la discipline concernée.

Les données incluses dans l'article sont généralement insuffisantes pour vérifier la cohérence et la pertinence de l'ensemble des données utilisées par la recherche, par ailleurs difficiles ou impossibles à reproduire. Aussi les revues vont de plus en plus souvent demander un accès aux données du chercheur pour améliorer les conditions d'évaluation de l'article.

Le chercheur va alors rendre ses jeux de données consultables, généralement à partir d'un entrepôt. Les conditions de validation des résultats de la recherche sont alors fortement améliorées.

Au bout du processus, l'article, validé, est publié dans la revue scientifique. L'article peut comporter un lien renvoyant aux jeux de données dans leur entrepôt.

La disponibilité d'un nombre de données toujours plus important offre de nouvelles opportunités et une base factuelle élargie pour la recherche. En outre la réutilisation des données donne l'occasion d'un réexamen, voire d'une contestation, des résultats précédemment publiés, soit un processus de "validation (ou invalidation) par les pairs" ouvert a posteriori.